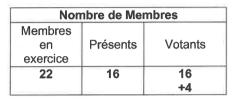
République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024



Date de convocation 11 décembre 2024

> Date d'affichage 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

<u>Présents</u>: Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Valérie PELLERIN, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL.

Représentés: Denis PHILIPPE représenté par Jean-Yves BRUNEAU, Annie SALAMI représentée par Véronique STOLTZ, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Géraldine PÉRÉE, Monique SIMON représentée par Laurence FOURNIER.

Absents: Marcel CHRISTEL, Sophie MENZIN

Marie-Laure HRVOJ a été nommée secrétaire de séance. Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Dénomination de chemin Saint-Gervais

N° de délibération : 20241282

M. Besançon expose:

La société France Immo réalise un lotissement sur le secteur dit « Contrée de la Garenne ». Ce terrain est desservi par l'avenue de la Gare (face à la rue Toulouse Lautrec). Un chemin d'exploitation est maintenu entre les constructions existantes et le futur lotissement permettant ainsi de desservir les exploitations situées à l'arrière de celui-ci.

Il convient donc de choisir un nom pour ce chemin d'exploitation. La Fontaine Saint Gervais se trouvant à l'arrière de ce lotissement, M. Besançon propose le nom de chemin de Saint Gervais.



Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ADOPTE la dénomination de chemin « chemin de Saint-Gervais »

CHARGE monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
16	20	20	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme

Marie-Laure HRVOJ

Secrétaire

Nicolas MENNETRIER

Réception au contrôle de légalité le 19/12/2024 à 09h27 Réference de l'AR : 010-211003389-20241216-DCM20241282-DE Affiché le 19/12/2024 ; Certifié exécutoire le 19/12/2024